

Réunions publiques

Plan de **P**révention du **R**isque **i**nondation
sur le **b**assin versant de la **B**ruche

Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Le 29 janvier 2019 de 19h à 21h à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

Salle omnisport, Petite salle - 17, allée du stade

Le 12 février 2019 de 19h à 21h à MOLSHEIM

Hotel de la Monnaie, Salle J. de Manderscheidt - 6, rue de la Monnaie



L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) sur le bassin versant de la Bruche

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, la protection et la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du territoire de la vallée de la Bruche. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

Le PPRI comportera ainsi un zonage réglementaire qui autorisera les constructions sous conditions dans certains secteurs et les interdira dans d'autres.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRI lors de deux réunions publiques d'information et d'échanges :

■ Le 29 janvier 2019 à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, de 19h à 21h :

Salle omnisport - Petite salle
17, allée du stade, 67120 Ernolsheim-Sur-Bruche

Pour les communes de Altorf, Avolsheim, Dachstein, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Soultz-les-bains et Wolxheim.

■ Le 12 février 2019 à MOLSHEIM, de 19h à 21h :

Hotel de la Monnaie, Salle J de Manderscheidt
6, rue de la Monnaie, 67120 Molsheim

Pour les communes de Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach.

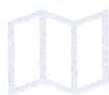
Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.

2



Fin de premier semestre 2017

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI, des aléas et des enjeux recensés impactés par le risque d'inondation.



Élaboration du projet du PPRI :

Rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.

3



Janvier - Février 2019

Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

4



Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

5



Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les cartes du projet de zonage ainsi que le projet de règlement du PPRi sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

- > Politiques publiques
- > Environnement prévention des risques naturels et technologiques
- > Risques
- > Risques d'inondation
- > Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration
- > PPRi-de-la-Vallee-de-la-Bruche

(ou lien court : <http://k6.re/PPRi-Bruche>)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement auprès de la DDT du Bas-Rhin :

 **Par courriel :**
ddt-ppri-bruche@bas-rhin.gouv.fr

 **Par courrier :**
Direction Départementale
des Territoires du Bas-Rhin
Service Aménagement Durable
des Territoires
Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003 - 67070 STRASBOURG cedex

